

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL – Lundi 27 septembre 2021**

**DEL. 2021.09.27.006 – Salle de L’Art Y Show – Détermination des conditions de prêt et de location**

L’an deux mil vingt et un, le vingt sept septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Pampuyre, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 25
- Nombre de procurations : 3
- Absents excusés : 1

Date de la convocation du Conseil Municipal : mardi 21 septembre 2021

Monsieur Marc VERDIER a été désigné secrétaire de séance.

**PREFECTURE  
DE LA GIRONDE**

**04 OCT. 2021**

**Bureau du Courrier**

<b>NOMS - Prénoms</b>	<b>PRÉSENTS</b>	<b>Excusés</b>	<b>Procuration à :</b>
de FRANÇOIS Béatrice	X		
DE SOUZA Bernard	X		
PONS Annie	X		
PIALLEPORT Thierry	X		
TURBÉ Roselyne	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
SAUX Brigitte	X		
VERDIER Marc	X		
FLOIRAC Nicole	X		
VALLEJO Annie	X		
DEL-POZO Irma	X		
BRIC Jean-François	X		
GUILBAULT Nicky	X		
CHHIM Catherine	X		
VINCE Bernard	X		
DURAND Catherine	X		
BREGILLE Jean-Luc		X	PONS Annie
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel		X	
DELPLANQUE Emmanuel	X		
LUTARD Sandrine	X		
ROZE Benjamin	X		
LALANNE Nicole	X		
FARTHOuat Jean-Marc	X		
LAGARRIGUE Henri	X		
PIGEAT Stéphane		X	FARTHOuat Jean-Marc
DOS SANTOS Roméo		X	LARGARRIGUE Henri
AMRA Julia	X		
CHARTIER Marie-Laetitia	X		

**DEL. 2021.09.27.006 – Salle de L'Art Y Show – Détermination des conditions de prêt et de location**  
Rapporteur : Madame Nicole FLOIRAC

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la Commission vie locale / Vie associative / Culture en date du 8 septembre 2021 ;

Par délibération en date du 21 septembre 2001, le Conseil municipal a fixé les conditions de prêt et de location de la salle L'Art Y Show. Celles-ci peuvent être synthétisées comme suit :

- Associations et établissements scolaires ayant leur siège sur la commune de Parempuyre :
  - o 2 locations gratuites par an,
  - o A partir de la 3<sup>ème</sup> location par an : application d'un tarif de 381 € par jour
- Associations extérieures à la commune, personnes physiques ou morales de droit privé :
  - o 762 € par jour du lundi au jeudi inclus
  - o 1067 € pour le week-end (du vendredi soir au dimanche soir).

Il paraît opportun d'actualiser les tarifs qui n'ont pas été modifiés depuis 2001. Il pourrait ainsi être proposé de retenir les conditions suivantes :

- Associations et établissements scolaires ayant leur siège sur la commune de Parempuyre :
  - o 2 locations gratuites par an,
  - o A partir de la 3<sup>ème</sup> location par an : application d'un tarif de 400 € par jour
- Associations extérieures à la commune, personnes physiques ou morales de droit privé : 1 500 € par jour.

Il convient de fixer un dépôt de garantie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ayant entendu l'exposé de Madame Nicole FLOIRAC  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1/ **Fixe** les conditions de location de la salle de L'Art Y Show :
- Associations et établissements scolaires ayant leur siège sur la commune de Parempuyre :
    - o 2 locations gratuites par an,
    - o A partir de la 3<sup>ème</sup> location par an : application d'un tarif de 400 € par jour
  - Associations extérieures à la commune, personnes physiques ou morales de droit privé : 1 500 € par jour.

2/ **Fixe** le montant du dépôt de garantie à 1 000 €.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,  
Le 27 septembre 2021.



**Béatrice de FRANÇOIS**  
Maire de Parempuyre